

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
LUNDI 11 JANVIER 2021, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
  - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
  - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
  - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2020
  - 5.3 Adoption du *Règlement numéro 2021-01 sur la taxation 2021*
  - 5.4 Affectation de la subvention COVID-19 pour 2020 et 2021
  - 5.5 Modification de l'entente de délégation relative à l'exploitation d'un établissement de récupération et de conditionnement des matières recyclables par la MRC de Memphrémagog
  - 5.6 Entente d'entreposage de matériel au 37, rue des Pins
  - 5.7 Adoption du *Règlement no 2020-12 modifiant le Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la Municipalité d'Eastman*
  - 5.8 Renouvellement de l'assurance municipale pour l'année 2021
  - 5.9 Avis de motion et présentation du *Règlement no RU-2021-04 abrogeant le règlement RU-2020-13 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux*
  - 5.10 Demande de subvention au programme Emplois d'été Canada
  - 5.11 Don à l'aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel
  - 5.12 Appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier
  - 5.13 Création du poste permanent à temps complet d'adjointe administrative – services techniques et nomination de la titulaire
  - 5.14 Prolongement du contrat de travail de la commis-réceptionniste
  - 5.15 Prolongement du contrat de travail de l'inspectrice municipale – bâtiments et urbanisme
  - 5.16 Mandat de gestion des archives municipales pour l'année 2021
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
  - 6.1 Participation à l'exposition de poèmes Orford 3.0
  - 6.2 Demandes de subvention pour la Fête de la pêche et Plaisirs d'hiver
  - 6.3 Passes de ski-golf du Mont-Orford pour la saison 2021
  - 6.4 Nomination de la conseillère responsable des loisirs pour 2021
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Création du poste permanent à temps complet de directeur – préventionniste et nomination du titulaire
  - 7.2 Embauche d'un pompier en probation
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Mandat d'étude de drainage de la rue du Mousqueton
  - 8.2 Décompte final et réception définitive des ouvrages de relocalisation de la conduite d'eau potable sur la route 112
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Liste des permis de construction émis en décembre 2020
  - 10.2 Demandes de permis de construction dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 10.3 Demande de dérogation mineure relative à la superficie d'un garage détaché au 437, chemin George-Bonnallie (lot 4 497 687)
- 10.4 Demande de dérogation mineure relative à un empiètement dans la marge de recul avant au 22, rue des Jacinthes (lot 2 239 981)
- 10.5 Dénomination de rues et transmission à la Commission de toponymie
- 10.6 Autorisation de démolition de la résidence du 15, chemin du Hibou (lot 2 235 840)
- 10.7 Avis de motion et présentation du *Premier projet de règlement numéro 2021-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2012-08*
- 10.8 Adoption du *Premier projet de Règlement numéro 2021-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2012-08*
- 10.9 Avis de motion et présentation du *Projet de règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07*
- 10.10 Adoption du *Projet de règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07*

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 11 janvier 2021 à 19 h 30 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Il profite de l’occasion pour souhaiter une bonne année 2021 à toutes les citoyennes et tous les citoyens d’Eastman et demande leur collaboration dans le respect des consignes sanitaires pour lutter et en finir avec la COVID-19.

**Résolution  
2021-01-01**

**1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence**

**ATTENDU QUE** depuis le 11 novembre courant, la région de l’Estrie est passée en zone rouge – alerte maximale interdisant tout rassemblement de personnes dans un lieu public fermé;

**ATTENDU QU’**il est dans l’intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** tenir la présente séance par visioconférence et à huis clos pour permettre aux membres du Conseil de prendre part, délibérer et voter de façon sécuritaire et conforme aux consignes sanitaires.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**Résolution  
2021-01-02**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D’adopter** l’ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 en y apportant la modification suivante :

- Ajout du point 6.5 - Participation au projet Du cœur à l’école
- Ajout du point 10.11 - Demande de permis dans le cadre d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) au 13, rue Cabana (lot 4 379 696)

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

**Résolution  
2021-01-03**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 28 novembre et le 23 décembre 2020.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dépôt

##### 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Dépôt

##### 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020 pour un montant totalisant 1 652 892,25 \$ et comprenant notamment le paiement des travaux de réfection du chemin Gilbert (668 834,47 \$), d'asphaltage du chemin de Mont-Bon-Plaisir (572 027,79 \$) et le premier versement du contrat de déneigement (78 042,15 \$). Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Résolution  
2021-01-04

[Annexe  
5.3](#)

##### 5.3 Adoption du *Règlement numéro 2021-01 sur la taxation 2021*

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a adopté, à la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020, son budget pour l'année financière 2021 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement est modifié à la suite de sa présentation afin de fixer le coût de la fourniture de compteurs d'eau (ajout de l'article 29 et modification de la numérotation des articles suivants);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *Règlement numéro 2021-01 fixant les taxes et tarifs de l'année 2021, les taux pour les services, les modalités de paiement, les taux d'intérêt sur les arrérages et toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que les montants relatifs aux frais d'administration* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-01-05

##### 5.4 Affectation de la subvention COVID-19 pour 2020 et 2021

**ATTENDU** l'aide financière accordée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 versée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dont le montant versé à Eastman s'élève à 165 202 \$;

**ATTENDU QUE** les municipalités peuvent utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie, et ce, selon certains critères devant être respectés;

**ATTENDU QUE** les municipalités peuvent utiliser ce montant autant en 2020 qu'en 2021, à leur convenance, étant donné que les effets de la pandémie risquent de se poursuivre au cours de 2021;

**ATTENDU QUE** des dépenses évaluées à 79 533 \$ ont été engagées depuis le début de la pandémie afin de notamment appliquer les mesures sanitaires requises, mettre à jour le système informatique pour favoriser le télétravail et embaucher une ressource attirée à la désinfection des lieux publics;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de la somme résiduelle de 85 669 \$ a été planifiée en 2021 afin de notamment embaucher une ressource attirée au respect des consignes sanitaires, améliorer le système d'alertes municipales et réaliser certains projets inscrits au programme triennal d'immobilisations adopté par le Conseil le 14 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'affecter** la somme de 79 533 \$ provenant de l'aide financière accordée aux municipalités en contexte de la pandémie de COVID-19 au paiement des dépenses engagées au cours de l'année 2020;

**ET DE** réserver la somme de 85 669 \$ au paiement des dépenses prévues au budget et au programme triennal d'immobilisations de l'année 2021.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-06**

**5.5 Modification de l'entente de délégation relative à l'exploitation d'un établissement de récupération et de conditionnement des matières recyclables par la MRC de Memphrémagog**

**ATTENDU QUE** toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu une entente en vertu de laquelle elle a délégué à la MRC de Memphrémagog le pouvoir d'établir et d'exploiter un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou de confier ces fonctions à toute autre personne (ci-après : entente de délégation);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier cette entente de délégation;

**ATTENDU QU'**un texte d'une entente modifiant l'entente de délégation a été présenté en projet au cours de la séance du conseil de la MRC tenue le 25 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère opportun d'adopter des modifications à l'entente de délégation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

**D'approuver** l'entente modifiant l'entente de délégation;

**D'exprimer** à la MRC son intérêt de conclure l'entente modifiant l'entente de délégation dont le texte est identique au projet présenté au conseil de la MRC;

**ET D'autoriser** le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lise Coupal à signer l'entente modifiant l'entente de délégation.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-07**

Annexe  
5.6

**5.6 Entente d'entreposage de matériel au 37, rue des Pins**

**ATTENDU QUE** l'ARPELA est un organisme à but non-lucratif, avec la mission de protéger et valoriser la qualité de l'eau, des rives et du bassin versant du lac d'Argent pour les générations actuelles et futures et qu'elle est engagée dans un projet de contrôle du Myriophylle à épis, subventionné et supporté par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'ARPELA détient un nombre important d'équipements et de matériel de valeur pour réaliser son projet qu'elle doit entreposer en lieu sûr;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** permettre l'entreposage du matériel appartenant à l'ARPELA au sous-sol du 37, rue des Pins, et ce, conformément aux dispositions de l'entente jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, tout document requis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-08**

Annexe  
5.7

**5.7 Adoption du Règlement no 2020-12 modifiant le Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la Municipalité d'Eastman**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001)*, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses conseillers.ères;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a adopté, à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019, le *Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseiller(ères) de la Municipalité d'Eastman*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'article 4 du *Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers.ères de la Municipalité d'Eastman*;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** l'avis public contenant les mentions prévues par la *Loi* a dûment été affiché;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**adopter le *Règlement no 2020-12 modifiant le Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers.ères de la Municipalité d'Eastman* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-09**

**5.8 Renouvellement de l'assurance municipale pour l'année 2021**

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** renouveler la police d'assurance municipale pour l'année 2021 avec le Groupe Ultima inc., le tout pour un montant total de 69 183 \$ toutes taxes comprises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**5.9 Avis de motion et présentation du Règlement no RU-2021-04 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux et abrogeant le règlement RU-2020-13**

Avis de motion est donné par le conseiller Maurice Séguin à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro RU-2021-*

04 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux et abrogeant le règlement RU-2020-13.

Ce règlement vise à conférer de nouvelles responsabilités aux municipalités en matière de contrôle et de garde responsable des animaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion.

**Résolution  
2021-01-010**

#### **5.10 Demande de subvention au programme Emplois d'été Canada**

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser le dépôt de demandes de subvention au programme Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un stagiaire en génie civil ainsi que cinq (5) animateurs et un coordonnateur pour le camp de jour 2021 ;

**ET D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents relatifs à cette demande.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-011**

#### **5.11 Don à l'aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

**ATTENDU QU'**en guise de rémunération pour sa présence aux Fêtes de Noël le père Noël demande à la Municipalité de faire un don à l'aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'accorder un don de 150 \$ à l'aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel en échange des services du père Noël lors des Fêtes de Noël 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-012**

#### **5.12 Appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier**

**ATTENDU** la démission de la titulaire du poste et son départ prévu le 26 février prochain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** procéder à l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-013**

#### **5.13 Création du poste permanent à temps complet d'adjointe administrative – services techniques et nomination de la titulaire**

**ATTENDU** l'augmentation de la charge de travail dans les services d'urbanisme et des travaux publics;

**ATTENDU** l'intérêt de déléguer les tâches de nature cléricale à une adjointe administrative afin d'optimiser le travail des ressources professionnelles (inspecteurs et directeur des travaux publics);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** créer le poste permanent à temps complet d'adjointe administrative – services techniques;

**DE** nommer Madame Mélissa Lavoie titulaire dudit poste conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail;

**ET D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document requis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-014**

#### **5.14 Prolongement du contrat de travail de la commis-réceptionniste**

**ATTENDU QUE** les dispositions du contrat de travail de la commis-réceptionniste prévoient la fin de son mandat au retour de la titulaire présentement en congé de maternité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier cette disposition étant donné la nomination de la titulaire au poste d'adjointe administrative – services techniques;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** prolonger le contrat de travail de la commis-réceptionniste Sabrina Paradis jusqu'au 8 avril 2022.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-015**

#### **5.15 Prolongement du contrat de travail de l'inspectrice municipale – bâtiments et urbanisme**

**ATTENDU QUE** les dispositions du contrat de travail de l'inspectrice municipale – bâtiments et urbanisme prévoient la fin de son mandat le 12 février 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** prolonger le contrat de travail de l'inspectrice municipale – bâtiments et urbanisme Hélène Vincent jusqu'au 11 février 2022.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-016**

#### **5.16 Mandat de gestion des archives municipales pour l'année 2021**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** retenir les services professionnels de HB Archivistes s.e.n.c. pour une période maximale de travail de deux (2) semaines à déterminer au cours de l'année 2021;

**D'**accepter le tarif pour chaque semaine de travail de 4 jours de 1 127,94 \$ avant les taxes;

**ET D'**autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-13000-410*

### **6. LOISIRS, CULTURE TOURISME**

**Résolution  
2021-01-017**

#### **6.1 Participation à l'exposition de poèmes Orford 3.0**

**ATTENDU** l'intérêt du Conseil de recevoir, au cours du mois de mars 2021, l'exposition itinérante Orford 3.0 consistant à l'installation de 24 panneaux présentant des poèmes d'artistes régionaux le long d'un sentier d'environ 1 kilomètre de longueur;



En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** participer à l'exposition de poèmes Orford 3.0 durant le mois de mars 2021 au coût de 250 \$;

**ET DE** mandater les travaux publics et le consultant Daniel Garrido-Russo à procéder à l'installation des 24 panneaux requis le long de la piste cyclable (entre la route 112 et le chemin des Diligences).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-70290-348*

**Résolution  
2021-01-018**

## **6.2 Demandes de subvention pour la Fête de la pêche et Plaisirs d'hiver**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes de soutien financier au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec et au Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2021 et les Plaisirs d'hiver 2021, dans le but de soutenir le développement de la relève;

**ET DE** confirmer que les plans d'eau sont accessibles gratuitement à tous les pêcheurs durant l'intégralité de la saison de pêche de l'espèce introduite.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-019**

## **6.3 Passes de ski-golf du Mont-Orford pour la saison 2021**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire:

**D'**accepter l'offre de Corporation ski et golf Mont-Orford pour un forfait ski-golf au coût de 3 712 \$ avant les taxes et comprenant un temps de départ pour deux (2) golfeurs par jour sans voiturette et quatre (4) skieurs par jour, pour la saison 2021.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-70151-697*

**Résolution  
2021-01-020**

## **6.4 Nomination de la conseillère responsable des loisirs pour 2021**

**ATTENDU** la démission de la conseillère Heidi Fortin du comité des loisirs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** nommer la conseillère Nathalie Lemaire au comité des loisirs pour l'année 2021;

**ET DE** remercier la conseillère Heidi Fortin pour son implication soutenue au comité durant les dernières années.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-021**

## **6.5 Participation au projet Du cœur à l'école**

**ATTENDU QU'**en raison des mesures sanitaires, les enfants de l'école primaire du Val-de-Grâce n'ont pas pu participer à des activités et festivités à Noël, comme le veut la tradition;

**ATTENDU QUE** pour donner un peu de réconfort aux enfants, le projet Du cœur à l'école a été initié par la Municipalité d'Eastman pour permettre aux enseignants d'acheter des jeux et jouets éducatifs pour les bulles classes;

**ATTENDU QUE** d'autres municipalités desservies par l'école ont également accepté de participer au projet (Bolton-Est et Saint-Étienne-de-Bolton);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

**DE** participer au projet Du cœur à l'école en faisant don d'une somme de 567 \$ à l'école du Val-de-Grâce afin que les enseignants puissent acheter, que pour l'année 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, des jeux et jouets éducatifs pour les bulles classes;

**ET D'**affecter au paiement de la somme requise le fonds de solidarité.

*Adopté à la majorité des conseillers présents* *Pour : 3 Contre : 2*  
*Les conseillers Nathalie Lemaire et Carol Boivin demandent d'inscrire leur dissidence étant donné que l'école reçoit déjà de la Municipalité un montant de 18 \$ par élève par année pour investir sur les infrastructures en plus de diverses autres sources de revenus.*

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution  
2021-01-022**

### **7.1 Création du poste permanent à temps complet de directeur – préventionniste et nomination du titulaire**

**ATTENDU** l'augmentation importante de la charge de travail du service de sécurité incendie au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** créer le poste permanent à temps complet de directeur – préventionniste;

**DE** nommer Monsieur Daniel Lefebvre titulaire dudit poste conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail;

**ET D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document requis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-023**

### **7.2 Embauche d'un pompier en probation**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche d'un pompier à temps partiel pour pallier les récents départs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'**embaucher le pompier Mathieu Beauchemin à temps partiel en probation à compter du 11 janvier 2021, et ce, selon les conditions de travail fixées annuellement par le Conseil;

**ET DE** confirmer l'embauche permanente dudit pompier au terme d'une période de probation de six (6) mois conditionnellement à une recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

**Résolution  
2021-01-024**

### **8.1 Mandat d'étude de drainage de la rue du Mousqueton**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des travaux publics de procéder à l'étude de drainage de la rue du Mousqueton;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'**autoriser le directeur des travaux publics à mandater une firme d'ingénierie à l'étude de drainage de la rue du Mousqueton, et ce, pour un montant estimé à 12 000 \$ avant les taxes.

## 8.2 Décompte final et réception définitive des ouvrages de relocalisation de la conduite d'eau potable sur la route 112

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie EXP en regard du décompte progressif no 5 (réception définitive des ouvrages) soumis le 14 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 5 et la réception définitive des ouvrages de relocalisation de la conduite d'eau potable sur la route 112 conformément à la facture de la firme EXP, au montant de 38 253,31 \$ incluant les taxes.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 10.1 Liste des permis de construction émis en décembre 2020

Le conseil prend acte.

#### 10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**ATTENDU QUE** le CCU a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 16 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** les demandes doivent respecter les critères et objectifs du Règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU et jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence unifamiliale au 51, rue des Wapitis, sur le lot 3 482 486;
- La construction d'un bâtiment accessoire au 437, chemin George-Bonnallie, sur le lot 4 497 687;
- La construction d'une résidence unifamiliale au 20, rue de la Forêt, sur le lot 5 861 065;
- La construction d'un bâtiment accessoire au 44, rue du Cèdre, sur le lot 2 239 024 en rappelant qu'un écran végétal doit être aménagé aussitôt que possible après la construction du bâtiment;
- La modification d'une résidence unifamiliale au 139, chemin de Mont-Bon-Plaisir, sur le lot 3 215 660, conditionnellement à ce que deux fenêtres soient ajoutées au 2<sup>e</sup> étage selon le positionnement suivant :
  - centré verticalement sur les fenêtres du rez-de-chaussée;
  - d'une hauteur de cadre inférieure à celles du rez-de-chaussée;
  - dont le dessus du cadre est aligné sur celui de la porte française.
- La construction d'une résidence unifamiliale au 854, chemin des Diligences, sur le lot 6 335 130, conditionnellement à ce que l'entrée entre

la rue et le bâtiment principal soit aménagée en suivant un parcours sinueux;

- La construction d'une résidence unifamiliale au 531, chemin George-Bonnallie, sur le lot 6 356 846.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-027**

**10.3 Demande de dérogation mineure relative à la superficie d'un garage détaché au 437, chemin George-Bonnallie (lot 4 497 687)**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure concernant la superficie de 139,35 mètres carrés d'un bâtiment accessoire (garage détaché) au 437, chemin George-Bonnallie (lot 4 497 687);

**ATTENDU QUE** le *Règlement de zonage* édicte une superficie maximale de 90 mètres carrés pour un garage détaché;

**ATTENDU** l'absence de préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation;

**ATTENDU QUE** le CCU formule une recommandation défavorable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché) d'une superficie de 139,35 mètres carrés au 437, chemin George-Bonnallie (lot 4 497 687).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-028**

**10.4 Demande de dérogation mineure relative à un empiètement dans la marge de recul avant au 22, rue des Jacinthes (lot 2 239 981)**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure concernant l'empiètement de 2,12 mètres dans la marge de recul avant de la galerie située au 22, rue des Jacinthes (lot 2 239 981);

**ATTENDU QUE** le *Règlement de zonage* autorise un empiètement de 2 mètres dans la marge de recul avant pour les galeries;

**ATTENDU QUE** la construction a fait l'objet d'un permis délivré en bonne et due forme;

**ATTENDU** le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation;

**ATTENDU QUE** le CCU formule une recommandation favorable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** faire droit à la demande de dérogation mineure pour l'empiètement de 12 centimètres dans la marge de recul avant de la galerie située au 22, rue des Jacinthes (lot 2 239 981).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-029**

**10.5 Dénomination de rues et transmission à la Commission de toponymie**

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** dénommer les lots de rues suivants :

- Lot 2 456 926, rue du Pain d'épices;
- Lot 5 235 841, chemin des Pavillons;

**ET D'**adresser à la Commission de toponymie du Québec une demande d'officialisation des odonymes afin de désigner ces rues sur le territoire de la Municipalité d'Eastman.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-030**

**10.6 Autorisation de démolition de la résidence du 15, chemin du Hibou (lot 2 235 840)**

**ATTENDU** le *Règlement 2019-06 relatif à la démolition d'immeubles*;

**ATTENDU** la demande de démolition du bâtiment principal situé au 15, chemin du Hibou, lot 2 235 840 afin que soit érigée une nouvelle résidence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** faire droit à la demande de démolition de l'immeuble principal situé au 15, chemin du Hibou, lot 2 235 840.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**10.7 Avis de motion et présentation du *Premier projet de Règlement numéro 2021-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2012-08***

Avis de motion est donné par le conseiller Carol Boivin à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement 2021-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2012-08*.

Le règlement vise plus précisément à :

- Assurer la concordance au règlement 12-19 modifiant le schéma révisé de la MRC Memphrémagog, concernant une exclusion et une inclusion agricole le long du chemin Khartoum, et de conférer à ces deux parties de territoire des normes d'aménagement en lien avec leurs nouvelles vocations;
- Assurer la concordance à une modification en parallèle du plan d'urbanisme, concernant cette même exclusion et inclusion agricole le long du chemin Khartoum.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**Résolution  
2021-01-031**

[Annexe  
10.8](#)

**10.8 Adoption du *Premier projet de Règlement numéro 2021-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2012-08***

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son *Règlement de zonage numéro 2012-08*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite, à l'image de la modification 12-19 du schéma révisé de la MRC Memphrémagog et de la modification du plan d'urbanisme en parallèle concernant une exclusion et une inclusion agricole le long du chemin Khartoum (dossier 420 697 CPTAQ), conférer des vocations agro-forestière et rurale ainsi que des normes d'aménagement liées à ces vocations, aux deux parties de territoire ayant changé de vocation à cet endroit. Pour ce faire, deux agrandissements des limites des zones concernées (RUR-11 et AF-3) sont prévus (voir annexes I et II);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *Premier projet de Règlement numéro 2021-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2012-08* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** tenir une assemblée de consultation écrite du 21 janvier au 5 février 2021 prochain afin de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur celui-ci.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **10.9 Avis de motion et présentation du *Projet de règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07***

Avis de motion est donné par le conseiller Carol Boivin à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement 2021-03 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07*.

Le règlement vise plus précisément à assurer la concordance au règlement 12-19 modifiant le schéma révisé de la MRC Memphrémagog, concernant une exclusion et une inclusion agricole le long du chemin Khartoum, et de conférer à ces deux parties de territoire des nouvelles vocations en lien avec ce changement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**Résolution  
2021-01-032**

[Annexe  
10.10](#)

#### **10.10 Adoption du *Projet de règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07***

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son *Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite, à l'image de la modification 12-19 du schéma révisé de la MRC Memphrémagog concernant une exclusion et une inclusion agricole le long du chemin Khartoum (dossier 420 697 CPTAQ), conférer des vocations agro-forestière et rurale aux deux parties de territoire ayant changé de vocation à cet endroit. Pour ce faire, deux agrandissements des limites des affectations concernées (rurale et agro-forestière) sont prévus (voir annexes I et II);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *projet de Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2012-07* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** tenir une assemblée de consultation écrite du 29 janvier au 15 février 2021 afin de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur celui-ci.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-01-033**

[Annexe  
10.2](#)

#### **10.11 Demande de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 13, rue Cabana (lot 4 379 696)**

**ATTENDU QUE** le CCU a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 16 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** les demandes doivent respecter les critères et objectifs du Règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU QU'**il y a une certaine hétérogénéité des bâtiments dans le secteur déjà densément construit;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**D'**accepter, conformément à résolution adoptée par le CCU et jointe à la présente pour en faire partie intégrante, la demande d'approbation au règlement PIIA pour la construction d'une résidence unifamiliale au 13, rue Cabana (lot 4 379 696), conditionnellement à ce que la superficie déboisée (stationnement) soit réduite d'au moins 60 mètres carrés (4 mètres par 15 mètres) à l'arrière du bâtiment et que le matériau utilisé pour les garde-corps soit non-réfléchissant.

*Adopté à la majorité des conseillers présents* *Pour : 3 Contre : 2*  
*Les conseillers Patrick McDonald et Heidi Fortin demandent d'inscrire leur dissidence. Le premier faisant valoir que le projet ne respecte pas quatre dispositions du règlement PIIA et la deuxième craignant l'effet du non-respect de la réglementation municipale sur les relations avec le voisinage et l'impact sur la valeur foncière des immeubles environnants.*

## **11. VARIA**

La conseillère Nathalie Lemaire rappelle la conférence de l'autrice Louise Tremblay-D'Essiambre le mardi, 11 janvier à 15 h. Elle fait également le suivi des récentes consignes sanitaires relatives à l'accès des usagers à la bibliothèque, à la patinoire et aux pistes de ski de fond. Elle demande la collaboration de tous pour assurer le respect des consignes sanitaires de façon harmonieuse.

La conseillère Nathalie Lemaire partage les résultats du concours de décoration des façades résidentielles et commerciales qui seront diffusés dans la prochaine édition du Trait d'Union.

Le conseiller Carol Boivin rappelle la démarche d'élaboration de la Politique familiale municipale et la tenue de la consultation citoyenne qui se tiendra de façon virtuelle le samedi, 16 janvier prochain à 9 h et qu'il est toujours possible de s'y inscrire par courriel à [loisirs@eastman.quebec](mailto:loisirs@eastman.quebec).

La conseillère Heidi Fortin annonce son retrait de tous les comités auxquels elle participait pour des raisons personnelles, tout en poursuivant son implication à titre de conseillère municipale.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison de la présentation à huis clos en visioconférence de la séance du Conseil, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel. La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le Conseil n'avoir reçu aucune question.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 38.

Yvon Laramée  
Maire

Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*